



Doc. 13550
25 juin 2014

La situation humanitaire en Ukraine

Proposition de résolution

déposée par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

D'après les statistiques du HCR, au 23 juin 2014, le nombre total de personnes déplacées en Ukraine se montait à 46 100. Cependant, tout comme les autorités ukrainiennes, le HCR reconnaît que les chiffres réels sont beaucoup plus élevés car beaucoup de personnes déplacées ne cherchent aucunement à faire reconnaître leur situation et ne demandent pas d'assistance officielle.

Il s'agit de plus de 11 500 Tatars et d'autres résidents de Crimée qui ont fui la péninsule à la suite de son annexion par la Russie, en mars 2014, de crainte de harcèlement et de persécutions.

À ces personnes déplacées viennent s'ajouter ceux qui fuient les régions de Donetsk et de Louhansk où, depuis le prétendu « référendum » illégal du 11 mai 2014 organisé par les séparatistes pro-russes, la situation humanitaire s'est détériorée de façon dramatique, du fait de l'augmentation notable des activités criminelles de groupes armés dans la région, entraînant de graves violations des droits de l'homme, notamment des enlèvements, des séquestrations, des mauvais traitements, des actes de torture et des assassinats. De plus, la région est régulièrement le théâtre de combats intenses, l'armée ukrainienne tentant de reprendre le contrôle des régions de Donetsk et de Louhansk.

Le nombre de personnes concernées ne cesse d'augmenter, pesant de plus en plus sur les capacités du pays à héberger ces personnes déplacées dans d'autres zones du pays, ainsi que sur la situation humanitaire du pays dans son ensemble.

Outre les personnes déplacées dans leur pays, un grand nombre de réfugiés ukrainiens ont franchi la frontière russe. Selon les Services russes des migrations, plus de 5 000 personnes ont demandé asile dans les régions voisines, mais, selon des estimations, les réfugiés pourraient en réalité être environ 140 000.

L'Assemblée parlementaire devrait se pencher sur la situation humanitaire en Ukraine, identifier des mesures qui contribueraient à l'améliorer et inviter tous ceux qui sont concernés à mettre en œuvre ces mesures.

